ARTIBAT
LE SALON DE LA CONSTRUCTION

INFORMATIONS TECHNIQUES

Planning exposants

- Plan et planning d'accès au parc en montage — P. 10
- Planning horaires exposants — P. 12
  Mise à disposition des stands
- Approvisionnement / Livraisons pendant le salon — P. 13
- Parkings pendant le salon — P. 13

Montage

- Commission de sécurité — P. 14
- Généralités montage — P. 14
- Badges d'accès VL et PL au montage — P. 14
- Nettoyage — P. 14
- Gestion et évacuation des déchets — P. 15
- Manutention / Stockage — P. 15
  (emballages vides et bouteilles de gaz)
- Dégagement des allées de circulation — P. 15
- Cuisson et chauffage — P. 16
- Surveillance de votre stand — P. 16

Démontage

- Généralités démontage — P. 17
- Badges d'accès VL et PL au démontage — P. 17
- Mise à disposition des emballages vides — P. 17
- Réserves / Mobilier loué — P. 17
- Restitution de votre emplacement — P. 18
- Évacuation des déchets — P. 18

INTERNATIONAL
- MODULING -

PRESTATAIRE OFFICIEL ARTIBAT

Pour les Halls 1 – 1A – 9 – 10A – 10B – 11 et terrasses extérieures

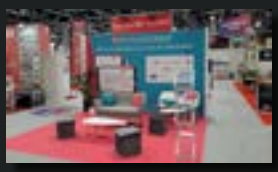

Cloisons bois

Éclairage

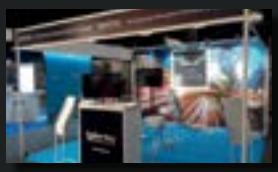

Cloisons modulaires

Tissus

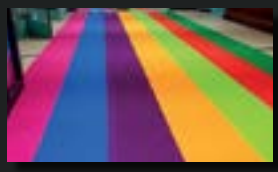

Moquettes

Stands traditionnels

Signalétique personnalisée

CONTACT : Service Exposants
bh@international-moduling.com - 01 60 61 00 44

Planning exposants

PLAN DU PARC EN MONTAGE

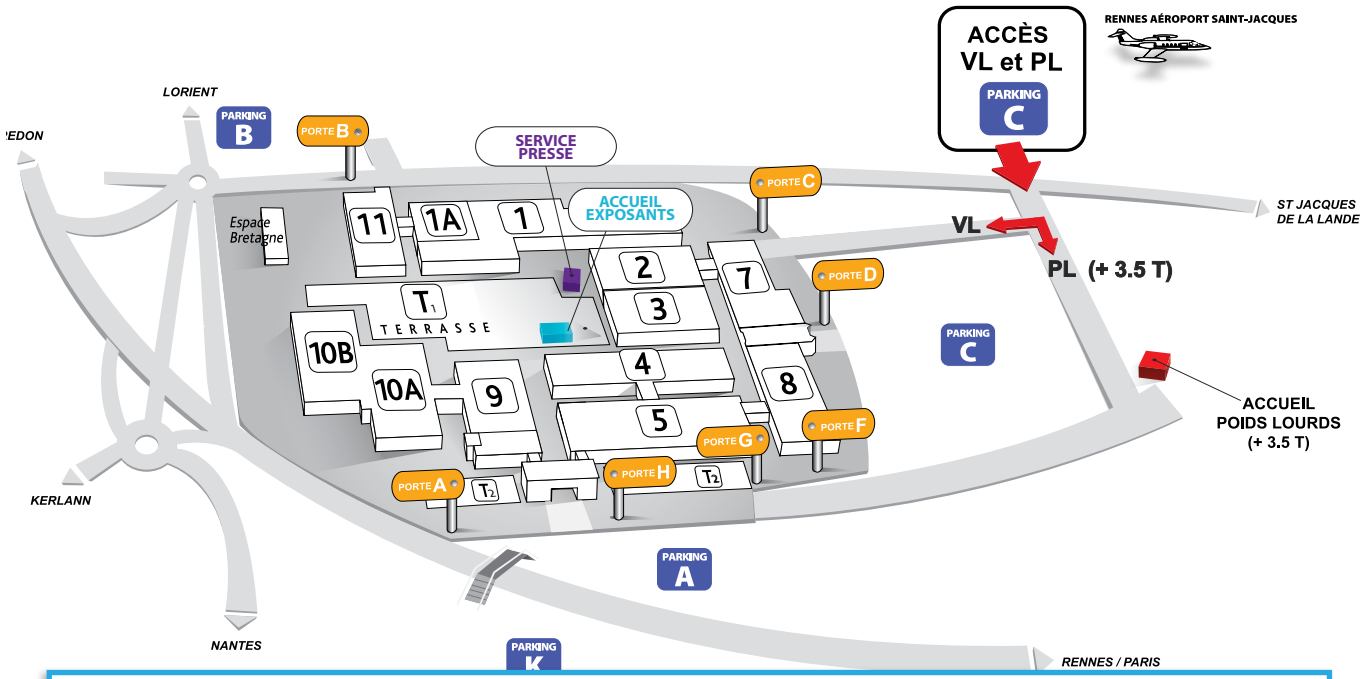

RÈGLES DE CIRCULATION

À l'intérieur du Parc des Expositions de Rennes, les règles de circulation sont les suivantes :

- **Vitesse limitée à 30 km/h.**
  Application du code de la route notamment pour la priorité à droite.
- Il est interdit de gêner l'accès aux portes des halls, à la circulation des véhicules de secours entre les halls, aux réserves d'eau et aux bouches d'incendie.

Le dispositif de gestion de la circulation et du stationnement mis en place par ARTIBAT doit être respecté.

Planning exposants

PLANNING D'ACCÈS AU PARC

Afin de faciliter l'accès à votre emplacement, nous vous remercions de respecter les conditions d'accès ci-dessous. Vérifiez les périodes qui vous concernent *(Voir planning horaires exposants page suivante).*

		ACCÈS VÉHICULES
		VL et PL
		TOUS LES HALLS
MONTAGE	Vendredi **8** octobre Samedi **9** octobre Dimanche **10** octobre	PARKING C **Obligatoire**
MONTAGE	Lundi **11** octobre Mardi **12** octobre	PARKING C **Obligatoire**
DÉMONTAGE	Vendredi **15** octobre	PARKING C **Obligatoire**
DÉMONTAGE	Samedi **16** octobre	PARKING C **Obligatoire**

Tous les poids lourds (+ 3.5T) intervenant pour votre stand doivent se rendre impérativement au Parking C

Un dispositif de régulation est mis en place par l'organisateur afin de faciliter la prise en charge de votre matériel par nos prestataires officiels de manutention, et les diriger sur la zone de déchargement la plus proche de votre stand.

CLAMAGERAN EXPOSITIONS

CLAMAGERAN EXPOSITIONS

CLAMAGERAN EXPOSITIONS

ARTIBAT 2021

(OCTOBRE / OCTOBER 13-14-15 2021) RENNES, FRANCE

Merci de nous contacter / Please contact us:

Louise Vigliandi · Tel.: (+33) 02 72 24 26 10 · Cell /Mobile: (+33) 06 15 54 68 44 · Email: l.vigliandi@clamageran.fr

TRANSPORT - DOUANE - MANUTENTION SUR SITE

Pour tous vos Salons - Congrès - Evénements en France - Europe - Monde

Merci de nous contacter: Tél : (+33) (0) 1 43 95 18 03 – www.clamageran.com

TRANSPORT - CUSTOMS BROKERAGE – ON-SITE HANDLING ASSISTANCE

For all your trade Shows - Congresses - Events in France - Europe - Worldwide

Please contact us: Tel : (+33) (0) 1 43 95 18 03 – www.clamageran.com

Planning exposants

PLANNING HORAIRES EXPOSANTS

Mouvements autorisés aux exposants suivant les jours et heures indiqués

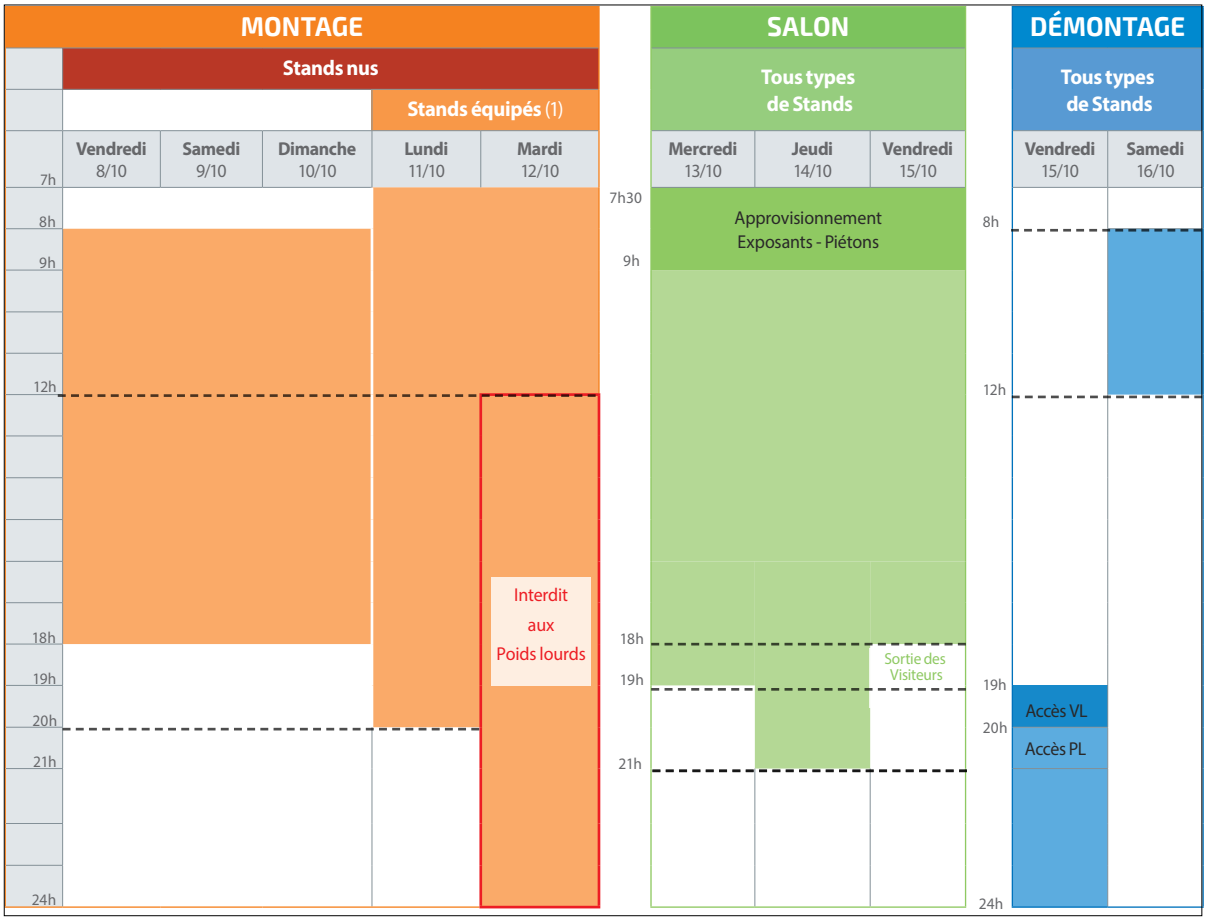

(1) Stands Equipés = stands exposants équipés (stand basique, pack éco,éco+, personnalisé, prestige, scénique)

MISE À DISPOSITION DES STANDS

→ **Stands SURFACE NUE : Secteur gros matériel (Hall 1 et Terrasses) et Stand de base**

Les exposants pourront prendre possession de leur stand le **vendredi 8 Octobre 2021 à partir de 8h (Accès parking C).**

ATTENTION : L'accès au Hall 1 pour déposer le matériel lourd ne sera possible que jusqu'au **mardi 12 octobre à 12h maximum.**

→ **Stands PACKS (Stands équipés d'un PACK ÉCO, ÉCO+, PERSONNALISÉ, PRESTIGE, SCÉNIQUE)**

Les exposants pourront prendre possession de leur stand dès la fin du montage par nos prestataires, soit le **lundi 11 octobre 2021 à partir de 7h.**

Planning exposants

APPROVISIONNEMENT PENDANT LE SALON

Pendant les 3 jours du salon, vous pouvez approvisionner votre stand avant l'ouverture aux visiteurs de 7h30 à 9h00 par les portes B, D et H du parc, **avec des chariots à roulettes uniquement** (une fois votre véhicule stationné sur le parking).

Réception des colis : Toutes les marchandises doivent être réceptionnées par l'exposant ou son représentant.

En aucun cas, l'organisateur ne réceptionnera vos colis et se dégage de toute responsabilité en cas de perte, vol ou toute dégradation des colis.

Adresse de livraison

Parc des Expositions de Rennes / Aéroport - Salon ARTIBAT
Nom de la société exposante + Nom du responsable + hall + N ° du stand
La Haie Gautrais - 35170 BRUZ

Livraison traiteurs pendant le salon

Toute livraison par un traiteur doit être soumise à l'autorisation préalable de l'organisateur qui donnera les conditions d'accès au site, **faute de quoi, ils se verront refuser l'entrée au site.**

PARKINGS PENDANT LE SALON

Les parkings sont gratuits durant toute la durée du salon. Des macarons de couleur pour les parkings sont à retirer **lundi 11 et mardi 12 octobre à l'Accueil exposants**, en fonction de la proximité de votre hall.

- Exposants halls 1 - 1A - 2 - 3 - 4 - 7 - 8 - 11 : **Parking C** *(Macaron orange)*
- Exposants halls 5 - 9 - 10A - 10B - Terrasses : **Parking A** *(Macaron vert)*

ABER PROPRETE
Créateurs de satisfaction
Agence de Rennes Tél: +33(0)2 99 41 43 43
www.aberproprete.fr

Montage

COMMISSION DE SÉCURITÉ

Lors du passage de la Commission de Sécurité le mardi 12 octobre dans l'après-midi, les aménagements devront être terminés et conformes au projet validé par l'organisateur.

La présence du responsable du stand est obligatoire.

Il doit être en mesure de présenter les certificats et procès-verbaux des structures (chapiteaux, …) nécessitant la validation d'un bureau de contrôle, de classement au feu des matériaux de construction et d'aménagement du stand.

GÉNÉRALITÉS MONTAGE

AUCUN VÉHICULE de livraison ou particulier n'est autorisé à entrer dans les halls.

Le mardi 12 octobre à partir de 12h, l'accès au site est **interdit aux poids lourds.**

Il est interdit d'encombrer les réserves avec des emballages et marchandises diverses pouvant constituer un aliment au feu en cas d'incendie.
Concernant le Hall 1, aucun matériel exposé ne pourra entrer dans le hall après le mardi 12 octobre à 12h.

BADGES D'ACCÈS VL ET PL AU MONTAGE

POUR LES VL : accès par le parkings «C» OBLIGATOIRE

À votre arrivée sur le site, un badge d'accès vous sera remis par le service de sécurité. Il vous donne accès aux abords du hall de votre stand pour le déchargement de votre véhicule **limité à 1 heure**. Une fois votre véhicule déchargé, vous devez obligatoirement le stationner sur le parking **C**.

En aucun cas, votre véhicule ne doit rester stationné aux abords des halls.

POUR LES PL (+ 3.5 T) : accès par le parking «C» OBLIGATOIRE

Tous les poids lourds (+ 3.5T) intervenant pour votre stand doivent se rendre impérativement au parking C où un dispositif de régulation est mis en place par l'organisateur afin de faciliter la prise en charge de votre matériel (par les manutentionnaires), et les diriger sur la zone de déchargement la plus proche de votre stand.

NETTOYAGE

La veille d'ouverture du salon, il appartient aux exposants de retirer le film recouvrant la moquette de leur stand et de le déposer dans les allées de circulation afin d'être évacué par les équipes de nettoyage.

L'organisateur assure uniquement l'aspiration du sol des stands les nuits précédant l'ouverture au public.

Pour tout autre type de prestation nettoyage et enlèvement des déchets, merci de contacter directement la société ABER, agréée par ARTIBAT.

ABER
Vincent SELLIER
Tél. : +33 (0)2 99 41 43 43

Montage

GESTION ET ÉVACUATION DES DÉCHETS

Dans le cadre de la règlementation en vigueur, le traitement des déchets fait l'objet d'un tri sélectif.
Pendant le montage, une unité de tri sur le parc ainsi que des points de collecte dans les halls, seront mis à votre disposition pour l'évacuation des déchets.

Nous comptons sur votre vigilance pour participer ensemble au respect de l'environnement.

MANUTENTION - STOCKAGE (Emballages vides et bouteilles de gaz)

Manutention

Nous vous recommandons vivement de passer par l'un de ces deux prestataires officiels.

(Ces 2 prestataires faisant partie du Plan Général de Coordination du salon ARTIBAT, vous n'avez donc pas besoin de les déclarer dans votre Notice de Sécurité)

En effet, seuls ces 2 prestataires seront présents sur le dispositif de régulation mis en place afin de réceptionner votre matériel et l'acheminer sur votre stand.

De plus, afin de faciliter l'accès au site pour votre transporteur et l'aménagement de votre stand, nous avons donné l'habilitation à nos 2 prestataires officiels pour stocker vos livraisons dès le vendredi **8 octobre** et pour vous déposer le matériel stocké le jour de votre choix.

AUCUN MATÉRIEL NE SERA FOURNI PAR L'ORGANISATEUR

Afin de faciliter vos opérations de manutention (déchargement, livraison…), adressez-vous dès maintenant à nos prestataires officiels ARTIBAT, à savoir :

FERCHAT MANUTENTION
Pierre-Yves FERCHAT
Tél : +33 (0)6 81 46 19 64
ferchatmanutention@hotmail.fr

CLAMAGERAN
Louise VIGLIANDI
Tél. : +33 (0)6 15 54 68 44
l.vigliandi@clamageran.fr
www.clamageran.com

Stockage des emballages vides et bouteilles de gaz

Les emballages vides doivent être évacués sans délai par les exposants, leurs transporteurs ou manutentionnaires. Ils peuvent être stockés pendant la période du salon par nos manutentionnaires dont les coordonnées sont ci-dessus.

Le stockage des bouteilles de gaz (pour ballon gonflable par exemple) est interdit à l'intérieur des halls.

DÉGAGEMENT DES ALLÉES DE CIRCULATION

L'exposant doit laisser totalement libres les allées de circulation. Tout matériel, marchandise ou autre doit se trouver dans les limites de son stand, afin de permettre l'évacuation des personnes en cas de problème.

Montage

CUISSON ET CHAUFFAGE DANS LES HALLS

La commission de sécurité interdisant tout système de chauffage à gaz dans l'enceinte des halls (selon l'article T27 et CH56 de la législation et réglementation des ERP), nous vous informons que seuls les chauffages électriques (chauffage d'appoint, parasol électrique…) sont autorisés.

Selon le cahier des charges du Parc des Expositions de Rennes, toutes les installations de cuisson sont interdites à l'intérieur des halls et des structures temporaires recevant du public.

Seuls les appareils permettant le maintien en température des préparations tels que les bacs à eau chaude ou les lampes à infrarouge ainsi que les fours à micro-ondes d'une puissance unitaire inférieure ou égale à 3,5 KW et installés en libre-service sont autorisés.

SURVEILLANCE DE VOTRE STAND

Une surveillance générale des halls et des terrasses est assurée le jour et la nuit par notre service de sécurité mais il s'agit là d'une obligation de moyens et non de résultats.

Attention, les risques de vols sont importants pendant les périodes de montage et démontage, nous vous invitons à ne laisser aucun objet sensible sur les stands et à envisager un gardiennage si vous avez du matériel sensible.

Vous pouvez contacter Optimum Sécurité, le prestataire agréé par ARTIBAT .

L'exposant est responsable de son stand et doit prendre les dispositions nécessaires pour protéger son matériel et l'évacuer dès le soir de la fermeture.

Démontage

GÉNÉRALITÉS DÉMONTAGE

Pour des raisons évidentes de sécurité et par respect des visiteurs, le démontage des stands ne peut débuter qu'à partir du vendredi 15 octobre, 18h (aucun matériel ne peut sortir des halls avant 18h).
AUCUNE DÉROGATION NE SERA DONNÉE.

Le vendredi 15 octobre à la fermeture du salon

- **À partir de 18h :** seule l'évacuation de matériels à pied et/ou avec des chariots à roulettes est autorisée.
- **À partir de 19h :** Les VL (< 3,5T) ne seront autorisés à accéder aux abords des halls qu'à partir de 19h. **AUCUNE DÉROGATION NE SERA DONNÉE** (ils devront attendre **au Parking C** jusqu'à 19h).
- **À partir de 20h :** Les PL (> 3,5T) ne seront autorisés à accéder aux zones de chargement qu'à partir de 20h. **AUCUNE DÉROGATION NE SERA DONNÉE** (ils devront attendre au parking C, jusqu'à 20h).

L'organisateur se réserve le droit de modifier ces horaires si la situation l'impose.

Aucun véhicule n'est autorisé à entrer dans les halls.

Le chargement des véhicules doit être effectué impérativement à l'extérieur des halls et ne doit gêner en aucun cas la circulation et les accès des halls.

BADGES D'ACCÈS VL ET PL AU DÉMONTAGE

Pour les VL : accès par le parking «C»

À votre arrivée sur le site, un badge d'accès vous sera remis par le service de sécurité. Il vous donne accès aux abords du hall de votre stand pour le chargement de votre véhicule **(limité à 1 heure)**.

En aucun cas, votre véhicule ne doit rester stationné aux abords des halls.

Les VL (< 3,5T) ne seront autorisés à accéder aux abords des halls **qu'à partir de 19h.**
AUCUNE DÉROGATION NE SERA DONNÉE (ils devront attendre dans les différents parkings jusqu'à 19h).

Pour les PL (+ 3.5 T) : accès par le parking «C» OBLIGATOIRE

Tous les poids lourds (+ 3.5T) intervenant pour votre stand doivent se rendre impérativement au Parking C où un dispositif de régulation est mis en place par l'organisateur afin de faciliter la prise en charge de votre matériel (par les manutentionnaires) et les diriger sur la zone de chargement la plus proche de votre stand.

Les PL (> 3,5T) ne seront autorisés à accéder aux zones de chargement **qu'à partir de 20h.**
AUCUNE DÉROGATION NE SERA DONNÉE (ils devront attendre au parking C, jusqu'à 20h).

MISE À DISPOSITION DES EMBALLAGES VIDES

Les emballages vides stockés à votre demande par nos prestataires FERCHAT MANUTENTION et CLAMAGERAN seront déposés sur les stands **à partir de 19h, le vendredi 15 octobre (aucune dérogation).**

RÉSERVES / MOBILIER LOUÉ

Afin d'éviter tout désagrément, les exposants devront impérativement vider leur réserve **le soir de la fermeture du salon, soit le vendredi 15 octobre à 18h.** Ces dernières seront démontées dans la soirée. De même, il faudra vider le mobilier loué (armoire, caisson,…) qui sera récupéré le soir même par les prestataires.

Démontage

RESTITUTION DE VOTRE EMPLACEMENT

Votre emplacement doit être restitué dans l'état initial. Toute détérioration (trou, peinture, marquage, etc.) est strictement interdite.

Tous les stands, matériels, marchandises ainsi que les détritus en tout genre (adhésifs, éléments de décoration, gravats, etc.) devront être retirés pour le **sors non démontés.**

Les frais engendrés par ces mesures seront à l'entière charge de l'exposant.

Afin de faciliter vos opérations de manutention (chargement, déchargement…), vous pouvez vous adresser dès maintenant aux prestataires officiels suivants :

FERCHAT MANUTENTION
Pierre-Yves FERCHAT
Tél : +33 (0)6 81 46 19 64
ferchatmanutention@hotmail.fr

CLAMAGERAN
Louise VIGLIANDI
Tél. : +33 (0)6 15 54 68 44
l.vigliandi@clamageran.fr
www.clamageran.fr

ÉVACUATION DES DÉCHETS

Pour les gros volumes, l'exposant doit faire procéder à l'enlèvement de ses déchets par ses propres moyens ou faire appel au prestataire agréé de l'organisateur Ets THEAUD.

Ets THEAUD
Sonia PERTEL
Tél. : +33 (0)2 99 09 62 96
spertel@theaud.com
www.theaud.com

novelty
GRAND OUEST

VOTRE PARTENAIRE TECHNIQUE
Expert & Spécialiste à votre Service

SOLUTIONS TECHNIQUES AUDIOVISUELLES

Un savoir-faire et un accompagnement sur-mesure en VIDÉO | SON | ÉCLAIRAGE | STRUCTURE SCÉNIQUE | DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE.

3 métiers :

- La prestation de services
- La location de matériel
- L'ingénierie, la vente, l'installation et la maintenance d'équipements

NOVELTY vous accompagne sur toutes vos prestations techniques à travers ses agences de :
PARIS | CANNES | TOULOUSE | BORDEAUX | NANTES MONACO | BRUSSELS | LONDON | DUBAÏ | DAMMAM.

NOVELTY GRAND OUEST : ZA La Belle Étoile - 13 rue Vega - 44470 Carquefou
www.novelty.fr | grand-ouest@novelty.fr | +33 2 40 30 28 08

LE PRESTIGE, UN POINT C'EST TOUT.

Mahola Hôtesses cultive un véritable sens de l'exception,
des services haut de gamme et une écoute attentive. Accueil en entreprise, évènements médiatiques, opérations spéciales : nous savons faire, nous aimons faire. Rencontrons-nous.

—

www.mahola-hotesses.fr • nantes@mahola-hotesses.fr • 02 28 01 95 00

MAHOLA
HÔTESSES

CONCEPTION & RÉALISATION : TILDE-PARIS X ATELIER130-PARIS.COM

GL events Live Grand Ouest,

PRESTATAIRE OFFICIEL DU SALON ARTIBAT

MOQUETTE - CLOISONS - SIGNALÉTIQUE - ÉCLAIRAGE - AMÉNAGEMENT

GL events Live Grand Ouest

ÉVÉNEMENTS - CONGRÈS - SALONS

Agence de Nantes
info.nantes@gl-events.com
www.gl-events.com / www.brelet.fr
Tél : +33(0) 2 40 34 35 83
44140 Le Bignon

BRELET

alisés
location de mobilier

ARTIBAT

Partenaire officiel
du salon ARTIBAT 2021

Retrouvez notre catalogue complet de mobilier sur notre site Internet :
www.alises.fr

Notre équipe commerciale est à votre disposition pour tout renseignement
au 01.64.11.22.22 ou par mail infos@alises.fr

AMExpo

Location de mobilier dans le Grand Ouest
Salons et congrès Professionnels,
Expositions Grand Public

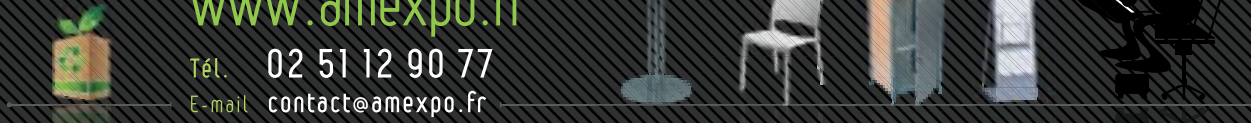

www.amexpo.fr
Tél. 02 51 12 90 77
E-mail contact@amexpo.fr
Fax 02 51 12 96 77

AMExpo ZA de la Pentecôte - 3 rue Jean Rouxel 44700 ORVAULT
498 783 986 000 11 RCS NANTES - APE 6429 Z - N°TVA FR 40 49 87 63 986